



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 12659

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur le nombre de logements de fonction attribués aux personnels de l'ensemble de ses administrations.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la réussite éducative ne dispose pas de moyens distincts de ceux du ministère de l'éducation nationale. Le ministère de l'éducation nationale, pour ce qui le concerne et, par conséquent, en dehors des logements de fonction du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, attribue des logements de fonction principalement aux fonctions de direction et de gardiennage. La ventilation des 265 logements actuellement attribués se comprend de la façon suivante : 7 logements de fonction pour l'administration centrale, 233 pour les services déconcentrés, y compris les logements de recteurs et 25 pour les établissements publics nationaux (CIEP - CNED - CNDP). Il convient de noter que les logements de fonction des personnels exerçant en établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ne sont pas intégrés dans ces chiffres, ceux-ci relevant des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12659

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réussite éducative

Ministère attributaire : Réussite éducative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7130

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8519